



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Experimentation animale

Question écrite n° 6183

Texte de la question

M. Hubert Falco attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'emploi suscité par l'expérimentation animale parmi de nombreux français. Des méthodes de substitution existent, qui devraient permettre de réduire sensiblement le recours à l'expérimentation médicale sur des animaux vivants. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour encourager l'utilisation préférentielle de ces méthodes.

Texte de la réponse

De très nombreuses méthodes alternatives ont été proposées pour se substituer aux tests pratiques sur les animaux. Or, bien peu de ces méthodes ont été validées à ce jour par la communauté scientifique internationale. Une méthode *in vitro* peut être validée lorsque les résultats qu'elle donne sont aussi fiables que ceux obtenus *in vivo*. La fiabilité repose sur la sensibilité (le taux de résultats positifs pour des agents toxiques connus) et la spécificité (le taux de résultats négatifs pour des substances non toxiques). Cette notion de validation est essentielle, sous peine d'accepter le risque d'un accident majeur de santé publique. Par exemple, l'utilisation d'un test *in vitro* qui donnerait des taux de réponses faussement négatives pourrait conduire à classer un produit très irritant dans la catégorie des non-irritants. À la lumière des connaissances actuelles, il apparaît peu probable qu'une seule méthode *in vitro* puisse remplacer un essai sur l'animal. Aussi les études s'orientent vers la constitution de batteries de méthodes, complémentaires les unes des autres. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient de manière active des recherches et études sur les techniques *in vitro*, de façon à favoriser leur utilisation préférentielle en tant que méthodes de remplacement de l'animal. De plus, le ministère a signé un protocole d'accord avec l'Agence nationale du médicament afin d'accélérer l'évaluation et la validation de méthodes *in vitro* alternatives à l'expérimentation animale. Compte tenu des échanges internationaux, le processus de validation de ces méthodes *in vitro* doit être le plus supranational possible. Des programmes sont en cours, pilotes par la Commission des communautés européennes, programmes pour lesquels des laboratoires français sont directement impliqués. De plus, la création d'un Centre européen pour la validation des méthodes alternatives (CEVMA), implanté au sein de l'Institut de l'environnement à Ispra en Italie, est un atout considérable pour accélérer les travaux de validation de ces méthodes.

Données clés

Auteur : [M. Falco Hubert](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6183

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3141

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4052